



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

RAPPORT



Plateforme de coordination

5^{ème} REUNION ANNUELLE DE COORDINATION ET DE COORDINATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS REGIONALES DE PECHE OPERANT DANS LA REGION COMHAFAT

Sous le thème :

"Renforcer la coopération institutionnelle, en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques dans la région COMHAFAT"

Agadir, 18 février 2019

INTRODUCTION

Le 18 février 2019, à Agadir (Maroc), s'est tenue sous le thème du "*Renforcement de la coopération institutionnelle, en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques dans la région COMHAFAT*", la 5^{ème} réunion annuelle de coordination et de concertation entre les Institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la région COMHAFAT.

Cette réunion est organisée en application des dispositions du Mémorandum d'Entente signé le 22 février 2015.

Le contexte et les objectifs de la réunion sont explicités dans la note conceptuelle jointe en **Annexe 1**.

SEANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur Kobenan Kouassi **ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT.

Dans son allocution (**Annexe 2**), il a souhaité la bienvenue aux participants et a salué la régularité de cette rencontre de coordination et de concertation, preuve de la volonté commune des Parties signataires et adhérentes à concrétiser sur le terrain la coopération institutionnelle régionale sur la base d'une approche participative.

Il s'est également félicité des résultats obtenus depuis cette initiative particulièrement, l'établissement par les Parties au Mémorandum d'Entente, d'un programme commun constitué de projets prioritaires de coopération et de partenariat, à entreprendre dans le cadre d'une vision régionale commune et intégrée du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Il a cependant, fait remarquer que cette dynamique ne saurait être complète sans associer les Communautés économiques régionales (CER) en tant qu'acteurs clés des politiques d'intégration économique régionale, y compris des pêches et de l'aquaculture, et ce en adéquation avec le Cadre Politique de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui appelle au renforcement de la coopération régionale et sous régionale entre les Organisations Régionales de Pêche(ORP) et les CER.

Il a dans ce sens, exhorté les participants à engager une réflexion sur les mécanismes fonctionnels de coordination et de coopération institutionnelle pertinents, associant les CER, pour la mise en vigueur d'une politique intégrée et cohérente de la pêche et de l'aquaculture dans la région.

Il a enfin, terminé ses propos en exprimant toute sa gratitude au Gouvernement de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, pour son engagement et son soutien constant à notre Institution ainsi qu'à tous nos partenaires techniques et financiers, pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter, notamment l'Overseas Fisheries Cooperation Foundation (OFCF) du Japon.

Prenant la parole Mr. Abdelouahed **BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour avoir répondu favorablement à l'invitation.

Après avoir rappelé que le comité de suivi constitué des responsables des Parties au Mémorandum d'Entente, se réunit annuellement pour s'enquérir de l'avancement des projets en commun et de l'état de la mise en œuvre réelle de la coordination recherchée par la signature du Mémorandum d'Entente précité.

Il a ajouté, que parmi les avancées majeures réalisées, figure l'élaboration d'un programme commun ambitieux, qui traduit les priorités régionales communes en matière de pêche et d'aquaculture. Ce programme commun est la manifestation d'une vision partagée par tous et formulée comme suit : *'Œuvrons ensemble pour renforcer et promouvoir une gouvernance régionale coordonnée et harmonieuse, favorisant un développement durable, intégré et inclusif de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT'*.

Il a ensuite précisé, que cette 5^{ème} rencontre à l'instar des réunions précédentes, entreprend la poursuite de la réalisation des objectifs inscrits au Mémorandum d'Entente, avec un accent particulier sur celui relatif au renforcement de la coopération institutionnelle avec les Communautés économiques régionales existantes dans la région, et qui sont investies de la mission du renforcement de l'intégration économique, y compris les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Il a rappelé à ce propos, qu'une invitation a été adressée aux 3 principales CER de la région, et a déploré qu'une seule seulement (CEEAC) a bien voulu répondre et participer à cette rencontre.

Ont pris part à cette réunion :

- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRП)
- L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE) ;
- L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA).
- L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) ;
- La Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Les institutions/organisations suivantes, bien que n'étant pas présentes, ont envoyé des communications qui ont été présentées par le Secrétariat de la COMHAFAT :

- Le Bureau Interafricain des ressources animales (UA/BIRA) ;
- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;
- Le Réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches (RSN).

La liste des participants est jointe en **Annexe 3**.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux présidés par Dr Helguilè **SHEP**, Directeur des pêches et de l'Aquaculture de la Côte d'Ivoire, se sont déroulés conformément aux points inscrits à l'ordre du jour. Les présentations ont été suivies de débats et d'échange qui ont permis l'enrichissement de la réflexion collective.

Monsieur Moustapha **KEBE**, consultant a été chargé de la modération de la réunion. L'ordre du jour tel qu'adopté est joint en **Annexe 4**.

I- ETAT DES LIEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES, D'UNE INTEGRATION REGIONALE COHERENTE DES POLITIQUES DES PECHEES DANS LA REGION COMHAFAT

Module 1- Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale dans la pêche : Perspectives de l'Union Africaine, UA-BIRA

La présentation, faite au nom de l'UA-BIRA par Monsieur **LAAMRICH** de la COMHAFAT, est intitulée : *Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale dans la pêche : Perspectives de l'Union Africaine au nom de l'UA*.

Elle rappelle l'importance du secteur de la pêche et de l'aquaculture et sa contribution positive aux programmes socio-économiques du continent et à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la réduction de la pauvreté et la contribution à la sécurité alimentaire.

Elle évoque par la suite, les défis qui entravent le développement du secteur, et entraîne l'incohérence des politiques, la duplication des efforts et le gaspillage des moyens. Parmi ces entraves figurent l'insuffisance des investissements, l'incohérence des politiques, la faible coopération et coordination.

A cet égard, les conférences des ministres Africains de la pêche et de l'aquaculture, notamment CAMFA 1 recommandent aux États membres, aux CER et aux ORP de renforcer la **coopération** (bilatérale et régionale) et de **coordonner** leurs efforts pour élaborer des stratégies régionales pour la gestion durable des ressources halieutiques partagées, y compris les espèces chevauchantes et les grands migrants.

La présentation rappelle dans ce sens le développement des mécanismes coordonnés entre les Communautés économiques régionales CER, les Organisations régionales de pêche et les commissions basées sur les grands écosystèmes marins, et ce, pour assurer la cohérence des politiques de la pêche et du développement de l'aquaculture, ainsi que leur adoption et leur adaptation, conformément au Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique. La présentation a également signalé le rôle du Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique, mis en place par l'Union Africaine, dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Module 2- Les mécanismes de collaboration et de coordination entre les Communautés Economiques Régionales pour une gouvernance intégrée de la pêche et de l'aquaculture, Par Dr Moustapha KÉBÉ, Consultant / Facilitateur

Après le rappel des enjeux actuels et de la prospective du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la région, Dr **KEBE** a insisté sur la contribution sous-optimale de la pêche au développement économique de la région malgré les conditions hydrologiques particulièrement favorables au développement de ressources aquatiques abondantes et diversifiées et à l'enrichissement trophique. En effet, la gestion actuelle des pêches et la mal-gouvernance menacent la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables des populations ainsi que la biodiversité marine. À cela s'ajoute le développement de la pêche Illégale, Non déclaré et Non règlementée (INN) dans la région, lié en grande partie à l'insuffisance des moyens pour la surveillance des zones de pêche.

La présentation des Institutions et Organisations Régionales de pêche opérant dans la zone COMHAFAT a permis au Dr **KEBE** de distinguer les Organisations Régionales intergouvernementales de pêche (5), les Organisations Régionales non-étatiques de pêche (4) et les Organisations Régionales des pêches à statut FAO (2). Dr **KEBE** a insisté sur l'importance des ORP comme la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), le Comité de Pêches pour le Golfe de Guinée (CPCO) et la Commission des Pêches pour le Golfe de Guinée (COREP) qui jouent un rôle central dans le renforcement de la coopération et de la coordination de la gestion des ressources halieutiques communes/partagées et qui aspirent toutes à devenir des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Dr **KEBE** a par la suite passé en revue les principales activités des trois Communautés Économiques Régionales (CER) présentes dans la zone, à savoir la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les efforts fournis par la CEDEAO pour disposer d'une véritable Politique intégrée et coordonnée et d'une Stratégie Régionales de Pêche et de l'Aquaculture, avec l'appui des partenaires techniques et financiers comme la FAO et l'Union Européenne, a été soulignée par Dr **KEBE**. Il en est de même pour le soutien apporté à la finalisation du partenariat stratégique entre les CER et les ORP de l'Afrique de l'Ouest. Dr **KEBE** a également insisté sur le tournant qu'a connu en 2007 la CEEAC avec l'adoption de la politique régionale d'environnement et de gestion des ressources naturelles avec la pêche comme secteur à fort pouvoir d'intégration, et surtout la décision de faire de la COREP une institution spécialisée de la CEEAC.

En analysant la collaboration et la coordination en matière de gestion dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, Dr **KEBE** a rappelé les instructions de la Conférence des Ministres en charge des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique (CMAPA)) à l'UA et aux CER, d'appuyer les liens institutionnels au niveau régional pour le développement des pêches et de l'aquaculture ainsi que le besoin pour les CER de renforcer la collaboration et la coopération avec les ORP pour mener les réformes nécessaires dans le secteur des pêches au niveau régional. C'est dans cette perspective, que différentes initiatives ont été développées aux niveaux continental, régional et sous-régional. Dr **KEBE** a indiqué que la création en 2015 de la Plateforme Africaine pour les institutions régionales de la pêche, de l'aquaculture et

des systèmes aquatiques (APRIFAAS) en Afrique ; l'établissement d'un Protocole d'entente sur la coordination entre les Institutions Régionales Étatiques et non Étatiques opérant dans la région COMHAFAT en 2015 et l'arrimage de la COREP à la CEEAC en 2007 qui a débouché sur un Accord de liaison signé le 1^{er} octobre 2015 entre les deux institutions. Ce qui a permis à Dr **KEBE** de souligner le défi majeur auquel reste confrontée l'Afrique de l'Ouest, à savoir la sous-région caractérisée par un grand nombre d'acteurs, investis de responsabilités mal définies et souvent redondantes en matière de pêche et d'aquaculture, contrairement à l'Afrique centrale.

De cette présentation Dr **KEBE** en tire un certain nombre de leçons. D'abord, on retiendra que le secteur des pêches et de l'aquaculture ne peut pas être géré efficacement qu'au moyen d'une coopération régionale, d'une collaboration institutionnelle et d'une coordination minimale. Ensuite, le dispositif institutionnel de coordination régionale mis en place en Afrique Centrale pourrait servir de modèle pour la région ouest-africaine étant entendu qu'il assure le lien et la cohérence entre les objectifs de développement des pêcheries et le mandat d'intégration régionale.

Module 3- Les mécanismes fonctionnels de coopération et de coordination entre les organisations régionales de pêche et les communautés économiques régionales, Cas COREP/CEDEAO, Par Mr Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP

La présentation rappelle les faits suivants :

- L'Arrimage de la COREP à la CEEAC est intervenu lors de la XIII^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC (octobre 2007), la COREP devenant ainsi l'institution spécialisée de la CEEAC, chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
- La Signature de l'Accord de liaison, entre la COREP et la CEEAC, le 17 septembre 2015 à Libreville en République Gabonaise (Siège de la CEEAC), par le Secrétaire Général de la CEEAC et le Secrétaire Exécutif de la COREP.
- L'accord de liaison a eu les retombées directes notamment :
 - La contribution de la CEEAC à la mobilisation de financements extérieurs au profit de la COREP pour le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture ;
 - L'uniformité des règles de gestion du personnel des deux institutions (ex : nominations, traitements, indemnités, ...) ;
 - L'inscription aux réunions des organes statutaires de la CEEAC (ex : Conseil des Ministres - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC) des questions soumises par la COREP et vice versa ;
- Les Etats de la CEEAC, actuellement non encore membres de la COREP, deviennent automatiquement assujettis aux droits et obligations générés par l'Accord de liaison, dès la formalisation de leur adhésion à la COREP.

Module 4 - La coopération institutionnelle entre les organisations régionales de pêche opérant dans la région COMHAFAT : Par Mohamed Sadiki de la COMHAFAT

La présentation est articulée autour des axes suivants :

- Les fondements et cadre conceptuel de la coopération halieutique ;
- La coopération entre la COMHAFAT et les Organisations régionales de pêche.

Elle rappelle que la coopération est un pilier central de la gouvernance internationale des mers et des océans, et peut apporter des solutions communes aux défis de la conservation et de l'exploitation durable des ressources marines aux fins du développement durable. Elle précise que la démarche préconisée par la COMHAFAT en matière de coopération s'appuie sur une approche multiniveau, notamment le niveau international, régional et celui des Etats. Elle explique que la coopération engagée dans le cadre du Mémoire d'Entente signé le 22 février 2015, fournit les mécanismes d'articulation entre ces différents niveaux, par le renforcement de l'harmonisation et de la cohérence des politiques, et par la mise en place des mécanismes de coordination pour une meilleure synergie des actions.

Cette nouvelle étape marque ainsi, une rupture avec une phase de cloisonnement qui prévalait auparavant, pour inscrire la communication et la collaboration dans le *modus operandi* des institutions régionales.

La présentation rappelle enfin, la signature en 2018 d'un Mémoire d'entente sur la coopération et la coordination des actions entre la COMHAFAT et l'UA-BIRA qui témoigne de la volonté d'intégration continentale des Parties pour une meilleure synergie des actions dans la complémentarité, en faveur du développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

Module 5 - Le Rôle du réseau des secrétaires exécutifs des organisations Régionales de pêche : Plate-forme mondiale pour la communication et les échanges :

Présentation au nom de Mr. Piero Mannini - Chargé de liaison en matière de pêche - FIAP et Mme Eliana Haberkon, Experte des institutions et des politiques - FIAP

La présentation expose l'historique, la composition et les objectifs de la création du réseau des secrétaires exécutifs des organisations régionales de pêche, dont la principale mission est de renforcer la coopération et la coordination entre les ORP/ORGP pour atteindre l'objectif de la pêche et de l'aquaculture durable à travers des mécanismes régionaux efficaces.

Elle rappelle que les principaux processus et programmes internationaux (AGNU, CDB, OMC) mettent en évidence la nécessité d'un rôle clé pour les ORP/ ORGP, comme les acteurs essentiels de la coopération régionale pour le traitement et la résolution des problèmes mondiaux liés à la pêche et à l'aquaculture et pour la réalisation de l'Agenda 2030, en particulier de l'ODD14.

Dans ce cadre, le réseau des secrétaires exécutifs des organisations régionales de pêche (RSN) est particulièrement bien placé pour soutenir le renforcement des organisations de ses membres et identifier ensemble des actions collectives, à même de soutenir la coopération et la coordination entre les ORP/ORGP pour parvenir au développement durable des pêches et de l'aquaculture.

Enfin, la présentation pose la question à la réunion sur la manière de donner suite aux conclusions du Comité des pêches relatives à l'intensification de la coopération régionale pour la gestion durable des pêches dans l'Atlantique du Centre-Est, en collaboration avec la FAO et d'autres entités compétentes.

Module 6- Le rôle des réseaux et coalitions régionales des acteurs non étatiques, dans la gouvernance régionale et le développement durable des pêches :

1- Contribution des Institutions régionales des pêches non étatiques à la gouvernance régionale et au développement durable des pêches : expériences de l'ADEPA, Par Mme Lucie TETEGAN, Par la Présidente de l'ADEPA

La Présidente de l'ADEPA a rappelé que compte tenu de leur rôle dans la gouvernance et le développement durable de la pêche et de l'aquaculture, la participation des acteurs non étatiques (ANE) dans les politiques et processus de décision dans le secteur halieutique est au cœur des instruments politiques régionaux et internationaux, notamment le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, ainsi qu'au niveau des différentes directives de la FAO.

L'ADEPA est une ONG africaine créée 1992, en vue de renforcer et d'accompagner les professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest pour mieux participer à la durabilité de la pêche et mieux en vivre. Elle contribue à la gouvernance régionale et au développement durable de la pêche artisanale à travers ses actions diverses qui portent sur le développement des compétences, des femmes plus particulièrement et la promotion de la cogestion des ressources marines.

La présentation conclut sur la formulation de recommandations de nature à permettre aux ANE de mieux assumer leur rôle, notamment de promouvoir la cogestion locale des ressources marines et côtières, et d'adopter des modalités de gouvernance qui favorisent la participation des ANE aux politiques publiques de pêche.

2- Le rôle des médias dans la gouvernance régionale et le développement durable des pêches : expérience de l'OMPDA (Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique), Par André NAOUSSI, Coordonnateur de l'OMPDA

L'importance de la communication et des médias spécialisés dans la sensibilisation aux questions spécifiques de pêche, devient cruciale. Dans ce secteur aussi, journalistes et communicateurs sont une passerelle entre les détenteurs et destinataires du savoir. La pêche, domaine multiforme et complexe, étant devenu un secteur vital pour les individus, communautés, États, voire la planète, il est nécessaire de l'aborder avec une communication appropriée, pertinente, perspicace, spécifique, permanente, coordonnée, transnationale. Ce qui fait encore défaut sur le continent africain, tant au niveau national que régional.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé en 2016 à Elmina au Ghana, l'Observatoire des médias pour une Pêche durable en Afrique (OMPDA), avec pour vision de contribuer de manière significative à la promotion d'une pêche équitable, rationnelle, prospère et durable sur le Continent. C'est une plateforme de plus de cent journalistes et communicateurs, de tous types de médias. Il faut souligner que les productions d'un collègue peuvent être

L'OMPDA offre donc une plateforme de reproduction ou d'exploitation libres à des fins professionnelles par tous les autres confrères, d'articles portant sur la pêche INN, l'aquaculture, la pisciculture, la faiblesse des législations, les actions multilatérales

propose aussi des services de communication (stratégie, plans, exécution, évaluation), en plusieurs langues (pour l'instant : français, anglais, arabe) avec pour seule contrainte la mention de l'auteur et de la source.

Elle est en quête de partenariats durables pour mieux asseoir sa contribution à une pêche durable en Afrique.

L'Observatoire recommande d'intégrer la dimension « **Communication** » dans toutes les stratégies nationales et régionales de gouvernance de la pêche, avec tout l'intérêt et les moyens conséquents.

Module 7 - La cohérence des appuis émanant des partenaires de développement

1- Le Programme Régional des Pêches de l'Afrique de l'Ouest (PRAO) Babacar BA, Chef du Département de Suivi, Contrôle et Surveillance et de l'Aménagement des Pêches

Dans sa présentation, Mr Babacar **BA**, a rappelé que le Programme Régional des Pêches de l'Afrique de l'Ouest (PRAO) est un programme financé par la Banque Mondiale, au profit des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre du PRAO est spatialisée au niveau national et régional, sur la base de Programmes d'investissements. Chaque Etat bénéficiaire signe un accord bilatéral avec la BM. Des accords subsidiaires avec la CSRP sont établis pour le financement des activités régionales et les appuis aux Etats membres.

Durant la Phase 1 : 8 Etats ont bénéficié du Programme : 6 Etats membres CSRP plus le Ghana et le Libéria, membres du CPCO.

Durant la Phase 2, le processus d'intégration de la Gambie et de la Côte d'Ivoire est en cours. Concernant l'Organisation du PRAO, il y a mise en place de 2 niveaux de Coordination :

- Niveau national : Unités nationales de mise en œuvre
- Niveau régional : Unité de coordination régionale domiciliée à la CSRP

Le programme PRAO est constitué de 4 composantes :

- Composante 1 : Bonne gouvernance et gestion durable des pêches
- Composante 2 : Réduction de la pêche illégale
- Composante 3 : Augmentation de la contribution des ressources halieutiques aux économies locales
- Composante 4 : Coordination régionale.

2- Programme régional pour l'amélioration de la gouvernance régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest, Dédi Nadje Seraphim- Secrétaire Général du CPCO

Présentation lue par Mr Sadiki, de la COMHAFAT.

Le programme PESCAO est un programme financé par l'Union Européenne sur une période de 5 ans allant de 2018 à 2023. Il a comme objectif spécifique l'Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest par une meilleure coordination des politiques nationales de pêche, dans la perspective d'une meilleure contribution des ressources halieutiques au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Le programme est le fruit d'un partenariat qui regroupe la Commission européenne, la Communauté

Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), ainsi que les Organisations sous régionales de pêche, notamment la Commission sous régionale des pêches (CSRP), le Comité des pêches pour le golfe de guinée (CPCO), et l'Agence européenne de contrôle des Pêches (EFCA). Le programme est constitué de 3 composantes :

- Composante 1 : Le renforcement de la gouvernance régionale avec l'assistance technique de la CEDEAO et de l'UEMOA
- Composante 2 : La lutte contre la pêche INN et le renforcement du SCS, avec la participation effective de la Commission sous régionale des pêches (CSRP), le Comité des pêches pour le golfe de guinée (CPCO), en coordination avec l'Agence européenne de contrôle des Pêches (EFCA)
- Composante 3 : La gestion des ressources halieutiques partagées.

Les résultats escomptés du programme PESCAO sont :

- Résultat 1 : Une politique ouest-africaine en matière de pêche et d'aquaculture est élaborée et la coordination des parties prenantes régionales est améliorée.

L'ancrage institutionnel entre les communautés économiques régionales (CEDEAO et UEMOA) et les organisations régionales de pêche (CSRP et CPCO) est défini, consolidé et rendu opérationnel, ce qui permet de renforcer les organisations régionales.

- Résultat 2 : La prévention et les réponses à la pêche INN sont renforcées grâce à un meilleur suivi, contrôle et surveillance aux niveaux national et régional.
- Résultat 3 : La gestion des ressources marines au niveau régional est améliorée, ce qui renforce la résilience des écosystèmes marins et côtiers aux perturbations.

CLOTURE DE LA REUNION

II- VERS UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTIONS ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES INTERVENANT DANS LA PECHE ET L'AQUACULTURE DANS LA REGION COMHAFAT

Au-delà des échanges effectués à l'occasion des diverses présentations prévues à l'ordre du jour, une discussion générale a eu lieu à la fin de la réunion en vue de dégager des propositions visant à améliorer l'intégration régionale des politiques de pêches à même de contribuer efficacement à la conservation et à l'exploitation durable des océans et des ressources marines aux fins du développement durable.

Lors de cette discussion, les participants ont tenu :

- A renouveler leur engagement pour une meilleure coordination de leur action en matière de gouvernance régionale de la pêche et de l'aquaculture dans l'esprit du Mémoire d'Entente du 22 Février 2015 ;
- A rappeler d'une part le devoir universel de coopérer en matière de conservation des ressources biologiques marines conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et d'autre part les recommandations des instances pertinentes telles que la FAO, l'UA et autres organisations spécialisées qui appellent à plus de coopération institutionnelle et régionale en matière de gestion de la pêche et de l'aquaculture, à la mise en œuvre de programmes régionaux essentiels de la

pêche et de l'aquaculture et au développement d'une économie maritime durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement ;

- A réaffirmer que les ORP et les Institutions opérant dans la zone COMHAFAT offrent un cadre régional privilégié d'apprentissage, de dialogue, de négociation et d'action conjointe en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques ;
- A relever qu'il n'existe toujours pas d'articulation institutionnelle affirmée entre les ORP de la Région et les Communautés économiques régionales, susceptible d'améliorer la coordination régionale au bénéfice d'une gouvernance régionale intégrée assurant une gestion durable des ressources halieutiques ;
- A accueillir favorablement la disponibilité de la FAO à soutenir la coopération régionale en Atlantique Centre Est, et apprécie son rôle de coordination et de facilitation du dialogue et des échanges d'informations entre toutes les parties prenantes compétentes, qui participent aux grands processus régionaux et mondiaux, dans le but de renforcer la synergie et d'éviter les chevauchements d'activités ;

A l'issue des débats, les participants ont adopté une déclaration (**Annexe 5**) reprenant les principales recommandations et actions à mener pour faciliter la coopération régionale et sous régionale, sous l'égide des instances compétentes de l'Union Africaine.

La réunion est déclarée close à 18h.

Annexe 1 : NOTE CONCEPTUELLE

INTRODUCTION

La coopération régionale, la collaboration institutionnelle et la coordination dans la gestion de la pêche sur le continent, forment un des principaux piliers du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui a été approuvé par le Sommet des Chefs d'États et de gouvernements en juin 2014, à Malabo (Guinée Équatoriale).

Pour la réalisation de cet objectif, une importante action stratégique formulée dans le cadre politique de réforme de la pêche, consiste dans un esprit de complémentarité et de synergie, au renforcement de la coopération institutionnelle entre les communautés économiques régionales (CER) et les organismes régionaux des pêches (ORP).

Dans cette perspective, la COMHAFAT, organise, **le 18 février 2019, à Agadir (Maroc)**, la 5^{ème} réunion de coordination entre les organisations et institutions régionales en charge de la pêche dans sa zone de compétence, sous le thème *"Renforcer la coopération institutionnelle, en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques"*.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'insuffisance ou le manque de coopération institutionnelle et régionale en matière de gestion de la pêche a un impact sur le développement d'une politique régionale cohérente de la pêche ainsi que dans la mise en œuvre de programmes régionaux essentiels de la pêche, tels que la lutte contre la pêche INN, la gestion des ressources partagées, la promotion du commerce des produits de la pêche, l'harmonisation des positions au sein des fora internationales, la ratification et la transposition des instruments internationaux dans les législations nationales, ainsi que la cohérence des projets et initiatives entrepris avec l'appui des partenaires au développement

La déficience des liens de coopération entre les institutions et le manque de coordination sont de nature à retarder la mise en place des réformes préconisées par la politique panafricaine de pêche et d'aquaculture et de compromettre les objectifs formulés dans la stratégie Africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2030, qui vise à favoriser la création d'une plus grande richesse des océans et des mers d'Afrique, en développant une économie bleue florissante, durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

C'est dans ce cadre que l'Union Africaine a mis en place un mécanisme africain de réforme de la pêche (MARF) qui vise surtout à favoriser la coordination, la cohérence et la coopération dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Le MARF a des organes statutaires (Comité exécutif, Conseil consultatif et Secrétariat de la Conférence des Ministres Africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAFA) pour faciliter le processus de collaboration institutionnelle et la coordination dans le secteur.

Pour sa part, consciente également de la nécessité d'améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques régionales et leur harmonisation avec les niveaux international, régional et sous régional, la COMHAFAT a initié dès février 2015, la signature, d'un Mémoire d'Entente sur la coopération institutionnelle entre les organisations et institutions de pêche opérant dans la Région. L'objectif principal de cette initiative étant de nature à développer l'intégration régionale, et à renforcer

l'efficacité dans la performance et l'efficience dans l'exécution des mandats spécifiques des différentes institutions.

OBJECTIFS DE LA REUNION

Aux termes du Mémorandum, la rencontre annuelle du comité est chargée d'établir un bilan annuel de l'action conduite et de mener une réflexion sur les voies et moyens d'améliorer la coopération institutionnelle pour une meilleure gestion régionale de la pêche.

Cette 5^{ème} session se veut une nouvelle étape pour redynamiser cette plateforme en associant les **Communautés économiques régionales**, par l'adoption de mécanismes fonctionnels communs de coordination et de coopération institutionnelle de nature à accélérer la mise en place des politiques de gestion de pêche et d'aquaculture cohérente et harmonisée.

RÉSULTAT ESCOMPTE

Les discussions autour des thèmes abordés devraient aboutir à la formulation de recommandations, et des pistes d'actions pour le renforcement de la coopération institutionnelle structurée, entre les Organisations régionales de pêche, les Communautés Economiques Régionales et les acteurs non Etatiques, ainsi que la mise en vigueur d'une politique régionale intégrée et cohérente de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT.

PARTICIPANTS

Sont invités pour prendre part à cette réunion :

- **Le représentant du Bureau Inter africain des ressources animales de l'UA**
- **Les représentants des Communautés économiques régionales : CEDEAO, CEEAC, UEMOA ;**
- **Le représentant du RSN**

- ✓ **Les organisations régionales intergouvernementales de pêche :**
- **COMHAFAT** : La conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique.
- **CPCO** : Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
- **COREP** La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;
- **CSR** : La Commission Sous Régionale des Pêches
- **INFOPECHE** : L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de la Coopération pour la commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique ;
- ✓ **Les organisations régionales non Étatiques :**
- **REPAO** : Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
- **ADEPA** : L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale.
- **OMPDA** : l'Observatoire des médias pour une Pêche durable en Afrique
- **RAFEP** : Réseau Africain des femmes de la pêche ;

Annexe 2 : Allocution d'ouverture du Président en exercice de la COMHAFAT

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions opérant dans la zone COMHAFAT ;

Madame la représentante de la FAO ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;

Honorables délégués et Observateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Chers amis de la presse ;

Je suis particulièrement heureux d'être avec vous ce matin pour présider à l'ouverture de la 5^{ème} réunion de Coordination et de Concertation entre les Institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT, qui se tient cette année sous le thème du "Renforcement de la coopération institutionnelle, en faveur d'une intégration régionale cohérente de la gestion des ressources halieutiques".

Je suis d'autant plus ravi que la régularité de cette rencontre qui intervient dans le cadre du Mémoire d'Entente signé le 22 février 2015, est rigoureusement respectée. C'est la preuve s'il en fallait, de la volonté des Parties signataires et adhérentes à concrétiser sur le terrain la coopération institutionnelle régionale, inscrite dans les statuts de nos organisations respectives et rappelée à chaque Conférence internationale sur la gestion des pêches. Elle est également un pilier essentiel du Cadre Politique de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

La signature du Mémoire en 2015 est une initiative commune traduisant l'engagement de nos Institutions et Organisations Régionales, d'harmoniser nos positions sur les questions majeures qui intéressent l'évolution du secteur des pêches dans la Région, de mutualiser nos efforts et nos moyens, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes communs en rapport avec l'utilisation durable des ressources halieutiques et partant, d'améliorer nos performances en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance régionale des pêches.

Je vous félicite donc pour l'institutionnalisation et le développement de cette concertation et l'approche participative adoptée pour faire adhérer l'ensemble des acteurs régionaux de la pêche à la réalisation d'un secteur de la pêche durable et économiquement performant.

Les résultats obtenus depuis cette initiative sont louables particulièrement en matière de l'information sur les activités des institutions signataires, l'harmonisation des activités programmées, l'établissement d'un programme commun ouvrant la voie au financement d'actions spécifiques tels que les projets de gestion commune de stocks partagés, de mise en place des conditions d'accès aux ressources, etc.

Cependant, les ambitions de nos Etats membres en matière de développement et de gestion durable du secteur des pêches dans la Région vont au-delà.

Aussi, tout en vous félicitant tous pour les efforts entrepris en faveur de plus de complémentarité, d'harmonisation et de convergence de vos actions respectives, il est temps maintenant de passer à une nouvelle étape à même d'assurer l'intégration régionale, et de renforcer l'efficacité dans la performance et l'efficience dans l'exécution des mandats spécifiques de vos différentes institutions.

Cette dynamique nouvelle ne peut être impulsée sans associer les acteurs majeurs que sont les Communautés économiques régionales (REC) en tant qu'acteurs clés dans la croissance économique et le développement social et piliers désignés par l'Union Africaine de la mise en œuvre de la Communauté économique africaine.

Dans ce contexte, les Communautés économiques régionales doivent être sollicitées et impliquées aux côtés des organisations régionales de gestion des pêches, dans toutes les initiatives visant la mise en vigueur d'une politique intégrée et cohérente de la pêche et de l'aquaculture dans la région.

Ce rapprochement est de nature à accélérer le processus d'intégration économique du moins au niveau du secteur des pêches, où une gestion régionale des ressources halieutiques contribuera sans nul doute à une pêche durable au bénéfice des communautés des pêches de la région.

Associer les Communautés économiques régionales à votre coordination me semble une initiative pertinente sur le chemin du renforcement de la coordination, entre les parties concernées pour une meilleure cohérence des politiques régionales et leur harmonisation aux niveaux régional et sous régional.

Mesdames et Messieurs,

J'ose souhaiter qu'à l'issue de vos délibérations, des mécanismes fonctionnels de coordination et de coopération institutionnelle pertinents, associant les Communautés Economiques Régionales, soient identifiés et adoptés en vue d'accélérer la mise en place des politiques de gestion de pêche cohérente et harmonisée.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans exprimer toute ma gratitude au Gouvernement de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, pour son engagement et son soutien constant à notre Institution ainsi qu'à tous nos partenaires techniques et financiers, pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter, notamment l'OFCE qui constitue la tête de file dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 3 : Liste des participants

N°	PAYS/Organisation	NOMS & PRENOMS	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA	Mme ATTIKPA LUCIE	Présidente	lucie.tetegan@gmail.com
2	CEEAC	Mr NDJOYA Jean	Expert en charge du PDDAA et du PTAAOC	indjoya@yahoo.com ; sadrceeac@yahoo.com
3	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT	benabboucomhafat@gmail.com
4		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert de l'OFCE / Japon	a615@ruby.ocn.ne.jp
5		Mr Abdennaji LAAMRICH	Cadre à la COMHAFAT	laamrichmpm@gmail.com
6		Mr Sadiki Mohamed	Expert des politiques des pêches, COMHAFAT	sadiki.comhafat@gmail.com
7		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
8		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
9		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
10		Mr Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
11		Mr Ali BOUALI	Conseiller	bouali1952@gmail.com
12	COREP	Mr Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
13	Côte d'Ivoire	Mr Kobenan Kouassi ADJOURMANI	Ministre des Ressources Animales et Halieutiques Président en Exercice de la COMHAFAT	shelguile@yahoo.fr
14		Dr SHEP Helguilè	Directeur de l'Aquaculture et des Pêches de la Côte d'Ivoire	shelguile@yahoo.fr
15	CSRP	Mr Malal SANE	Secrétaire Permanent	malalsane59@yahoo.com.br
16	Gambie	Mr Banja BAMBA	Secrétaire permanent/ Ministry of fisheries and water resources	bamba.banja@yahoo.co.uk
17	Guinée	Mr DIALLO AMADOU TELIVEL	Commissaire du Guinée auprès de la CBI	ateliwel@yahoo.fr
18	INFOPECHE	Mr EL MALAGUI MOHAMED	Directeur Général	elmalaguimoha@gmail.com
19	Cameroun/OMPDA	Mr Andre NAOUSSI	Journaliste	andrenaoussi@gmail.com
20	Sénégal	Mr Moustapha KEBE	Consultant	Kebe_tapha@yahoo.com

Annexe 4 : Ordre du jour

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE LA REUNION	
08:30-09:00	- Enregistrement
09:00-09:30	- Ouverture Officielle - Introduction de la réunion
09:30-09:45	Pause-café
ETAT DES LIEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES, D'UNE INTEGRATION REGIONALE COHERENTE DES POLITIQUES DES PECHEES DANS LA REGION COMHAFAT	
09:45-13:30	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale dans la pêche : Perspectives de l'Union Africaine, - UA/BIRA ;- Les mécanismes de collaboration et de coordination, entre les Communautés économiques régionales pour une gouvernance intégrée de la pêche et de l'aquaculture, M. Moustapha Kebe, Consultant- Les mécanismes fonctionnels de coopération et de coordination entre les organisations régionales de pêche et les Communautés Economiques Régionales :<ul style="list-style-type: none">• COREP-CEEAC, Mr.Emile Essema, SE COREP• CSRP-CPCO/CEDEAO, CPCO- La coopération institutionnelle entre les Organisations régionales de pêche opérant dans la région COMHAFAT ; Mohamed Sadiki, Représentant COMHAFAT;- Le Rôle du réseau des secrétaires Exécutifs des organisations Régionales de pêche : Plate-forme mondiale de communication et d'échanges, Représentant du RSN ;- Le rôle des réseaux et coalitions régionales des acteurs non Etatiques, dans la gouvernance régionale et le développement durable des Pêches :<ul style="list-style-type: none">• Cas de l'ADEPA, Mme Lucie TETEGAN, Présidente• Cas de l'OMPDA, le rôle des médias dans la gouvernance régionale de la pêche et de l'aquaculture, André NAOUSSI, Coordonnateur- La cohérence des appuis émanant des partenaires de développement (PRAO, PESCAO) :<ul style="list-style-type: none">- Cas du PRAO : Représentant SCRIP- Cas du PESCAO : Représentant CPCO- Discussion Générale : Un programme d'intégration régionale,
13:30-14 :30	Déjeuner
VERS UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTIONS ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES INTERVENANT DANS LA PECHE ET L'AQUACULTURE DANS LA REGION COMHAFAT	
15:00-16:30	- Recommandations - Fin de la réunion

DÉCLARATION

Nous, responsables des Institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT, présents à la cinquième réunion annuelle de coordination et de concertation entre les organismes traitant de la pêche et de l'aquaculture dans la région, organisée à Agadir (Maroc) le 18 février 2019 :

- **Considérant** la nécessité de la mise en application effective du devoir universel de coopérer en matière de conservation des ressources biologiques marines conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
- **Considérant** que la coopération régionale et sous régionale, est l'un des principaux domaines stratégiques du Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui a été approuvé par le Sommet des Chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine (UA) en juin 2014, à Malabo (Guinée Équatoriale) ;
- **Reconnaissant** le rôle du Mécanisme de réforme de la pêche en Afrique, mis en place par l'Union Africaine, dans l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la mise en place des réformes politiques institutionnelles pour l'amélioration de la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
- **Constatant** les rôles et mandats des institutions régionales existantes, qui ont tendance à se recouper en matière de pêche et d'aquaculture, conduisant à la duplication des efforts et au gaspillage des ressources déjà insuffisantes ;
- **Prenant acte** de l'impact négatif de l'insuffisance ou du manque de coopération institutionnelle et régionale en matière de gestion de la pêche et de l'aquaculture, sur la mise en œuvre de programmes régionaux essentiels de la pêche et de l'aquaculture et sur le développement d'une économie bleue durable, sécurisée et respectueuse de l'environnement ;
- **Convaincus** des bénéfices découlant du renforcement de la coopération régionale et sous régionale, du développement de la mise en place des mécanismes de coordination entre les Communautés économiques régionales et les Organisations régionales de pêche, dans l'élaboration des politiques cohérentes en matière de pêche et d'aquaculture, et l'efficacité de l'exécution des mandats et de la prestation des services aux États membres ;
- **Notant** avec intérêt les mécanismes existants ou en cours dans la région, en vue de renforcer la coopération institutionnelle régionale en matière de développement des pêches et de l'aquaculture :
 1. La constitution ou l'initiation des liens d'arrimage institutionnel, entre les Communautés Économiques Régionales (CER) et Organisations Régionales des Pêches (ORP), notamment entre d'une part la Commission Régionale des Pêches (COREP) et la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), et d'autre part la Commission Sous-Régionale des Pêches (SCRP), le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest-

Africaine (UEMOA), la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

2. L'établissement en 2018, d'un protocole d'accord sur la coopération entre la COMHAFAT et l'UA via le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) ;
 3. La création en 2015 de la Plateforme Africaine pour les institutions régionales de la pêche et de l'aquaculture et des systèmes aquatiques ;
 4. L'établissement en 2015, d'un Protocole d'entente sur la coordination entre les Institutions Régionales Étatiques et non Étatiques opérant dans la région COMHAFAT, qui sert de plateforme régionale contribuant à la cohérence des politiques, la coordination des efforts dans la synergie et la complémentarité en faveur d'une gouvernance régionale intégrée et inclusive de la pêche et de l'aquaculture ;
- **Sollicitons** l'appui de l'UA à travers le Bureau Interafricain des Ressources Animales, l'Agence de Planification et de Coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD) et le Secrétariat de la Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA), pour faciliter la collaboration et l'intégration régionales dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles de la région ;
 - **Prenons** l'engagement pour le suivi et l'appui des initiatives existantes ou en cours de constitution, pour le renforcement de la collaboration entre les Communautés économiques régionales et les Organisations régionales de pêche, en coordination avec les différentes parties prenantes et les instances compétentes de l'UA ;
 - **Appuyons** la participation active, de manière transparente, responsable et efficace, des acteurs non étatiques et de leurs coalitions régionales au traitement des questions de bonne gouvernance, de cohérence et de coordination des politiques publiques, et d'intégration régionale pour la pêche et l'aquaculture ;
 - **Affirmons** notre disposition à renforcer les synergies, par la collaboration avec les partenaires techniques et Financiers sur des sujets d'intérêt commun, notamment avec les organismes compétents des NU pour une participation active aux grands processus à portée régionale et mondiale, et aux fora internationales qui ont vocation à traiter les questions relatives au développement durable de la pêche et de l'aquaculture (COFI, CITES...) ;
 - **Intégrons** la dimension "Communication" dans nos stratégies au service d'une meilleure information, sensibilisation et coordination régionale pour une meilleure cohérence et harmonisation des politiques de pêche et d'aquaculture ;

Agadir, le 18 Février 2019

Acronymes :

- **UA/BIRA** : Le Bureau Interafricain des ressources animales DE L'Union Africaine
- **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- **UEMOA** : Unité Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
- **CEEAC** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- **COMHAFAT** : La conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique.
- **CPCO** : Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée ;
- **COREP** La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;
- **CSRP** : La Commission Sous Régionale des Pêches
- **INFOPECHE** : L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique ;
- **REPAO** : Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest ()
- **ADEPA** : L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale.
- **RAFEP** : Réseau Africain des femmes de la pêche ;
- **OMPDA** : l'observatoire des médias pour une Pêche durable en Afrique
- **PRAO** : Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Banque Mondiale
- **PESCAO** : Programme régional pour l'amélioration de la gouvernance régionale de Pêches en Afrique de l'Ouest.
- **RSN** : Le Réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches (RSN)